



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
24 avril 2017
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 décembre 2016, à 10 heures

Présidente : M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Ruiz Massieu

Sommaire

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017
(suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (suite)

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (suite)

Mission des Nations Unies en Colombie

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.23 : Nouveau Programme pour les villes

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.26 : Les océans et le droit de la mer

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Thomson** (Président de l'Assemblée générale) dit que, compte tenu de l'ampleur des défis auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée, les travaux de la Cinquième Commission sont essentiels pour veiller à ce que des ressources et cadres administratifs adéquats soient en place lorsque le Secrétaire général désigné prendra ses fonctions en janvier 2017. L'influence de la Commission au sein de l'Organisation est considérable puisque les décisions qu'elle prend définissent les responsabilités financières des États Membres, touchent des milliers de fonctionnaires et déterminent la forme que prend la réponse de l'Organisation face aux défis en matière de paix et de sécurité, de développement durable et de droits de l'homme. La Commission jouera un rôle important pour donner à l'Organisation les moyens d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les États Membres, à laquelle il accorde la plus haute priorité. La Commission a la responsabilité particulière de veiller à ce que l'Organisation puisse atteindre ses buts et fonctionner au haut niveau qui est attendu d'elle.

2. Le fait que les documents n'aient pas été publiés à temps a rendu encore plus difficile la charge de travail de la Commission, qui est déjà lourde. Pour remédier à cette situation, son bureau a prié instamment les parties concernées de travailler plus rapidement. Des solutions à long terme sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des retards systématiques, mais il lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles ne ménagent aucun effort afin que les travaux de la Commission aboutissent rapidement. Le peu de temps qu'il reste devrait suffire si des délégations mettaient l'accent sur la collaboration dans l'intérêt supérieur de l'Organisation et parvenaient à des accords par consensus. Les membres de la Commission savent que des dispositions administratives et budgétaires doivent être adoptées en temps voulu pour que l'Organisation fonctionne. Heureusement, en leur qualité de diplomates, ils ont un talent pour forger des accords.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite) (A/71/365 et A/71/595)

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (suite)

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen; Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (A/71/365/Add.6 et A/71/595/Add.6)

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (suite)

Mission des Nations Unies en Colombie (A/71/365/Add.7, A/71/365/Add.7/Corr.1 et A/71/595/Add.7)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.23 : Nouveau Programme pour les villes (A/71/687; A/C.5/71/15)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.26 : Les océans et le droit de la mer (A/71/686; A/C.5/71/16)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623 et A/71/688)

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées (A/71/691; A/C.5/71/17)

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576 et A/71/680)

3. **M. Huisman** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365), dit que les ressources financières demandées dans les projets de budget des 31 missions, qui figurent dans le rapport, s'élèvent à 578 millions de dollars des États-Unis, dont la part des missions dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), conformément à la résolution 70/289 de l'Assemblée générale. Le mandat du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar n'ayant pas été renouvelé, après la

publication du rapport, les montants nécessaires pour les autres missions s'élèveront donc à 577 millions. Pour ces missions, 3 704 postes civils ont été proposés pour 2017, soit une augmentation de 86 postes, principalement dans le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Comme précédemment, les propositions budgétaires ont été organisées en trois groupes thématiques, tandis que les budgets de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ont été présentés dans des additifs distincts. Le Groupe thématique I comprend les envoyés spéciaux et personnels et les conseillers spéciaux du Secrétaire général, le Groupe II les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts et le Groupe III les bureaux des Nations Unies, les bureaux d'appui à la consolidation de la paix et les bureaux intégrés. Pour 2017, les propositions budgétaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et la Mission des Nations Unies en Colombie font l'objet d'autres additifs.

4. En réponse aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Secrétariat a amélioré la présentation des budgets des missions politiques spéciales. Le rapport contient des informations sur l'application du principe consistant à acheter les billets 16 jours à l'avance et sur les locaux mis à disposition par les pays d'accueil. L'Assemblée générale est invitée à approuver les budgets des 30 missions pour 2017, soit un montant total de 576,6 millions de dollars, qui comprend la part des missions dans le budget du Centre de services régional; à approuver également l'imputation d'un montant de 548,5 millions correspondant au solde non utilisé des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017; à ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 28,3 millions au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2016-2017, compte tenu du montant estimatif du dépassement de crédits pour 2016 s'élevant à 0,2 million, financé par des autorisations d'engagement de dépenses; à ouvrir un crédit de 1,7 million au chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

5. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses au titre du Groupe thématique I pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (A/71/365/Add.6), le Directeur dit que des ressources d'un montant de 15,5 millions de dollars, soit une augmentation de 8,8 millions par rapport à 2016, sont nécessaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, et qu'il est proposé de créer 74 postes. Cette augmentation s'explique par la demande formulée dans la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité visant à ce que le Secrétaire général intensifie ses activités de bons offices afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, et par les échanges entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité sur l'appui aux parties yéménites et le processus de paix. Pour le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, des ressources d'un montant de 11,9 millions de dollars sont demandées pour 2017, soit 4,2 millions de plus qu'en 2016, et la création de 20 postes a été proposée. Cette augmentation s'explique par la demande formulée dans la résolution 2303 (2016) du Conseil de sécurité visant à ce que le Secrétaire général renforce le Bureau.

6. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses au titre du Groupe thématique III pour la Mission des Nations Unies en Colombie (A/71/365/Add.7 et A/71/365/Add.7/Corr.1), le Directeur dit que le montant des ressources demandées pour 2017 aux fins de l'application des résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016) du Conseil de sécurité s'élève à 64,2 millions de dollars et couvre le déploiement de 400 observateurs à la composante internationale du mécanisme tripartite de surveillance et vérification et les coûts afférents à 280 postes civils, dont 7 postes d'appui à New York.

7. Présentant l'état, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.23 : Nouveau Programme pour les villes (A/C.5/71/15), le Directeur dit que des ressources supplémentaires d'un montant de 770 500 dollars seront nécessaires pour mettre en œuvre les demandes contenues dans les paragraphes 172 et 173 de l'annexe au projet de résolution qui concerne une évaluation indépendante et factuelle du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), un rapport y relatif et l'organisation d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale.

8. Présentant l'état, présenté par le Secrétaire général, des incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/71/L.26](#) : Les océans et le droit de la mer ([A/C.5/71/16](#)), le Directeur dit que des ressources supplémentaires d'un montant de 748 100 dollars seront nécessaires en 2017 pour mener à bien le programme de travail pour la période 2017-2020 au titre du deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Les ressources supplémentaires soutiendront les institutions du Mécanisme et l'organisation d'ateliers régionaux. Les ressources supplémentaires nécessaires pour mener à bien les activités prescrites pendant les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 seront demandées dans les projets de budget-programme correspondants.

9. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire ([A/71/623](#)), le Directeur rappelle que l'Assemblée générale a décidé, dans ses résolutions [63/263](#) et [65/281](#), d'examiner, par l'intermédiaire de la Commission, les incidences financières des résolutions et décisions présentées dans les rapports annuels du Conseil des droits de l'homme, y compris celles adoptées à sa session de septembre. Au cours de ses quatre sessions, le Conseil a adopté 73 résolutions et décisions ayant des incidences financières, contre 57 en 2015. Les nouveaux montants nécessaires sont estimés à 26,4 millions de dollars, dont 20,9 millions pour l'exercice biennal 2016-2017 et 5,5 millions pour l'exercice biennal 2018-2019.

10. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » ([A/C.5/71/17](#)), le Directeur dit que l'état a été présenté conformément à l'annexe à la résolution [42/211](#) de l'Assemblée générale. Dans ses résolutions [70/248 B](#), [70/248 C](#) et [70/249](#), l'Assemblée a approuvé des dépenses pour un montant de 24,1 millions de dollars imputé sur le fonds de réserve, ce qui laisse un solde de 17,6 millions. Le montant des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve, qui figure dans le rapport du Secrétaire général, à savoir 43,3 millions de dollars, représente un dépassement de 25,7 millions. En tenant compte des recommandations figurant dans le rapport correspondant du Comité consultatif ([A/71/691](#)), les dépenses s'élèvent à 42,9 millions de dollars, ce qui représente un dépassement de 25,3 millions par rapport au solde et,

malgré les efforts déployés par le Secrétariat, elles sont trop importantes pour être absorbées par les ressources approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017. Étant donné que le mode de présentation du budget-programme ne contient plus d'information relative à l'établissement d'un ordre de priorité approuvé par les États Membres, la décision de diminuer ou de réaffecter le montant des ressources allouées à tel ou tel élément de programme prescrit selon qu'il est ou non prioritaire, notamment de reporter, d'annuler ou de réduire des activités prescrites, nécessiterait l'approbation de l'Assemblée.

11. Présentant le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ([A/71/576](#)), établi selon les prescriptions approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [32/211](#), le Directeur dit que le rapport a principalement pour objet d'indiquer les ajustements dictés, à la fin de la première année de l'exercice biennal, par les fluctuations des taux d'inflation, des taux de change, des coûts standard et des taux de vacance de postes utilisés dans le calcul des crédits initialement ouverts. Le rapport tient compte des décisions des organes directeurs et des dépenses imprévues et extraordinaires. Aux chapitres des dépenses, les prévisions révisées se traduisent par une augmentation de 51,9 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale. Cette augmentation comprend des autorisations d'engagement de dépenses approuvées par l'Assemblée générale à hauteur de 20,9 millions de dollars au titre des dépenses imprévues et extraordinaires approuvées par le Comité consultatif et le Secrétaire général, et 31,0 millions qui correspondent à l'actualisation des coûts. Les ajustements résultant de l'actualisation des coûts se traduisent par une augmentation de 59,6 millions de dollars due à la fluctuation des taux de change, compensée par des gains de 11,9 millions sur les achats à terme en 2016. Les écarts entre les taux effectifs et les hypothèses utilisées pour calculer le montant du crédit initial avaient entraîné une diminution de 12,8 millions de dollars pour tenir compte de l'inflation, une augmentation de 30,3 millions au titre des coûts standard et une diminution de 34,1 millions pour les taux de vacance de postes. Les prévisions de recettes révisées s'élèvent à 533,1 millions de dollars, une augmentation de 1,2 million par rapport au montant initialement prévu.

12. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons

offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/595), dit que le Secrétaire général a présenté les besoins en ressources pour chacune des 31 missions politiques spéciales dans les additifs à son rapport (A/71/365/Add.1, A/71/365/Add.2, A/71/365/Add.3, A/71/365/Add.4 et A/71/365/Add.5), et le Comité consultatif a donc fait des recommandations précises sur ces ressources dans les additifs à son rapport correspondants (A/71/595/Add.1, A/71/595/Add.2, A/71/595/Add.3, A/71/595/Add.4 et A/71/595/Add.5). Les projets de budget pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, la Mission des Nations Unies en Colombie et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ont fait l'objet d'additifs distincts au rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.6, A/71/365/Add.7, A/71/365/Add.7/Corr.1 et A/71/365/Add.8). Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées pour les missions politiques spéciales pour 2017, sous réserve des observations et recommandations formulées dans les additifs à son rapport (A/71/595/Add.1, A/71/595/Add.2, A/71/595/Add.3, A/71/595/Add.4, A/71/595/Add.5, A/71/595/Add.6, A/71/595/Add.7 et A/71/595/Add.8).

13. L'Assemblée générale a ouvert des crédits pour les missions politiques spéciales d'un montant de 1 124,4 millions de dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et a approuvé une charge totale de 575,8 millions de dollars pour 36 missions en 2016, ce qui signifie que le solde du crédit non distribué est de 548,5 millions de dollars. Compte tenu des ressources demandées dans les additifs 6, 7 et 8 au rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.6, A/71/365/Add.7, A/71/365/Add.7/Corr.1 et A/71/365/Add.8), le montant total des ressources prévues pour les missions pour 2017 est de 671,8 millions de dollars, une augmentation de 97,6 millions (soit 17 %) par rapport à 2016. À la suite d'une demande de renseignements formulée par le Comité consultatif, le Secrétariat a réduit de 5,7 millions de dollars les prévisions de dépenses pour 2016 parce que le retour à Tripoli du siège de la MANUL n'a pas pu avoir lieu en 2016; par conséquent, le taux d'utilisation des crédits ouverts pour la Mission a été faible. Le Comité consultatif a été informé que les ressources prévues seraient ajustées parce qu'il ne sera plus nécessaire que l'Assemblée examine le projet de budget pour le Conseiller spécial

du Secrétaire général pour le Myanmar. Le Secrétariat fournira à l'Assemblée des prévisions actualisées lorsque celle-ci examinera la question.

14. Les effectifs civils proposés pour 2017 comprennent la création de 119 postes supplémentaires pour la MANUL, de 52 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et de 18 pour la Mission d'Assistance des Nations Unies en Somalie, et la suppression de 57 postes à la MANUA et de 15 postes à la MANUI. Dans son rapport, le Secrétaire général ne donne aucun renseignement précis sur les taux de vacance de postes ou sur les postes vacants depuis deux ans ou plus. Le Comité consultatif a réaffirmé que les raisons qui justifient le maintien ou la suppression de postes restés vacants doivent être communiquées à l'Assemblée générale. Il a formulé un certain nombre d'observations générales sur les dépenses opérationnelles et soulevé des questions administratives relatives au Bureau d'appui commun de Koweït, qui auront leur place dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée. Le Secrétaire général a présenté l'information sur les services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales de façon fragmentaire, celle-ci n'est pas suffisamment détaillée quant au nombre de fonctionnaires qui s'y emploient, à la répartition de ceux-ci par bureaux et par fonctions, ainsi qu'aux autres dépenses non liées au personnel qu'entraîne la fourniture de ces services.

15. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses au titre du Groupe thématique I pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (A/71/595/Add.6), l'orateur dit que les prévisions pour les missions ont été présentées séparément, de façon à tenir compte de l'évolution récente de la situation sur le terrain et des décisions du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a proposé de créer un grand nombre de postes (74 postes) dans le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen pour 2017 et de reconduire les 39 postes autorisés pour 2016. Le Comité consultatif se félicite qu'il soit proposé de transférer à Amman le Bureau de l'Envoyé spécial mais, compte tenu des calendriers de recrutement pour les postes à pourvoir au Bureau et du fait que l'accord sur le statut des forces avec le Gouvernement jordanien est en instance, il recommande qu'un taux de vacance de 60 % soit appliqué aux nouveaux postes de la catégorie des administrateurs en 2017. Il recommande également d'ajuster l'effectif proposé pour la Section du secteur

de la sécurité, les capacités résiduelles à New York et la composante appui à la mission. Le Secrétaire général a proposé de créer un grand nombre de postes (20 postes) pour 2017 au Bureau du Conseiller spécial pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et de maintenir les 33 postes autorisés pour 2016. Il a indiqué dans son rapport que la situation en matière de sécurité était instable au Burundi, que l'accord sur le statut de la mission n'avait pas été finalisé et que le déploiement du personnel avait été retardé. Le Comité consultatif recommande donc qu'un taux de vacance de 70 % soit appliqué aux nouveaux postes d'administrateur. Il se prononce contre la création de quatre postes d'appui supplémentaires à New York et recommande que les propositions relatives au Groupe d'appui au dialogue, au Groupe de la sécurité et de l'état de droit et aux collaborateurs directs du Chef de Bureau soient ajustées. Il recommande que l'Assemblée générale ouvre des crédits au titre des missions pour un montant légèrement supérieur à 27 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu du montant estimatif du dépassement de crédits pour 2016.

16. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses au titre du Groupe thématique III pour la Mission des Nations Unies en Colombie (A/71/595/Add.7), l'orateur dit que le Comité consultatif recommande de ne pas créer 4 des 280 postes civils proposés, dont 2 postes d'appui au Siège. Au titre des dépenses opérationnelles, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % des ressources demandées au titre des consultants et des voyages. Il recommande l'approbation des autres ressources proposées pour 2017, d'un montant de 63 591 900 dollars. On trouve également dans le rapport des informations sur les autorisations d'engagement de dépenses approuvées pour 2016.

17. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.23 intitulée « Nouveau Programme pour les villes » (A/71/687), l'orateur dit qu'un poste d'agent des services généraux est suffisant pour appuyer le groupe d'experts de haut niveau nommé par le Secrétaire général pour réaliser l'évaluation d'ONU-Habitat et que l'explication fournie quant aux ressources nécessaires pour deux consultants ne donne pas suffisamment de détails. Les demandes de ressources supplémentaires pour les services de consultants et les services contractuels ne se justifient pas parce que ONU-Habitat dispose de ressources pour les consultants, experts et services contractuels. Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les ressources demandées pour un poste d'agent des

services généraux et de réduire de 15 %, soit 60 300 dollars, les autres ressources demandées au titre du chapitre 15 du budget-programme.

18. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.26 intitulée « Les océans et le droit de la mer » (A/71/686), l'orateur dit qu'au titre du projet de résolution, il sera demandé au Secrétaire général d'obtenir les ressources nécessaires pour que le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, mène à bien son programme de travail pour la période 2017-2020. Le projet de résolution entraînera des dépenses supplémentaires qui seront imputées sur le fonds de réserve, notamment pour la création de deux postes temporaires en vue de renforcer la capacité de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste d'assistant (programmes) mais, considérant que deux postes de la catégorie des administrateurs ont été approuvés en 2015 et que deux autres fonctionnaires de la Division prêtent leur concours pour aider à gérer le Mécanisme, il s'est prononcé contre la création du poste d'administrateur de programmes.

19. Présentant le rapport du Comité consultatif intitulé « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » (A/71/680), l'orateur dit qu'aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 460,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,0 % par rapport au montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale, tandis qu'aux chapitres des recettes le montant révisé s'élève à 533 millions, soit une augmentation de 0,2 % par rapport aux prévisions initiales pour l'exercice biennal. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée approuve les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général, sous réserve des ajustements qu'il conviendra d'opérer comme suite à l'examen des questions dont celle-ci est saisie.

20. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/688), l'orateur dit que le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 10 des 11 postes proposés par le Secrétaire général mais que l'appui nécessaire à l'application de la résolution 33/30 du Conseil des droits de l'homme

pourrait être fourni par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) plutôt que par la création du poste P-3 demandé. L'annexe au rapport du Comité consultatif contient des informations concernant les postes qu'il est proposé de créer, initialement financés par des autorisations d'engagement de dépenses. Les recommandations que le Comité consultatif a formulées pour 2016 s'appliquent également aux ressources nécessaires correspondantes pour 2017, s'il y a lieu.

21. Présentant le rapport du Comité consultatif intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » (A/71/691), l'orateur dit que le fonds de réserve est un instrument budgétaire essentiel qui permet de financer les dépenses supplémentaires résultant des incidences sur le budget-programme ou des prévisions révisées. Le montant total des dépenses indiqué par le Secrétaire général qu'il faudrait imputer éventuellement sur le fonds de réserve ne tient pas compte des recommandations que le Comité consultatif pourra formuler sur un certain nombre de questions; celui-ci espère que le Secrétariat présentera à l'Assemblée générale une mise à jour avant la fin de la partie principale de la session.

22. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le niveau de ressources approuvé par l'Assemblée générale doit être suffisant pour financer toutes les activités mandatées de manière à ce que les mandats soient exécutés pleinement et efficacement. Le Groupe attache une grande importance à la question des droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme. Les ressources supplémentaires nécessaires à l'application des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses sessions de 2016 et à sa vingt-quatrième session extraordinaire en décembre 2015 ont été estimées à 49 385 000 dollars, dont 23 019 800 dollars au titre d'activités durables prévues dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Le montant restant, 26,3 millions de dollars, correspond à de nouveaux besoins pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019 et englobe le montant des crédits supplémentaires, 14,9 millions de dollars, à imputer sur le fonds de réserve de l'exercice biennal 2016-2017. En ce qui concerne les recommandations formulées par le Comité consultatif quant à la proposition du Secrétaire général relative à la création de 11 postes P-5, P-4 et P-3 de manière à appuyer les activités mandatées par le Conseil, des ressources suffisantes devraient être fournies pour ce faire.

23. Le rapport sur l'exécution du budget est un point de repère essentiel à l'aune duquel juger l'exécution du

budget. Le processus budgétaire doit être respecté et le Groupe s'oppose aux tentatives faites pour s'en écarter en adoptant des résolutions concernant le rapport d'exécution et l'esquisse budgétaire. Il est contre une présentation fragmentaire du budget, qui n'offre pas une vue d'ensemble cohérente, et des réformes budgétaires au coup par coup, et il s'oppose aux mesures qui peuvent porter préjudice au processus budgétaire. Comme il est indiqué dans les résolutions de l'Assemblée générale, les États Membres doivent fournir à l'Organisation des ressources suffisantes pour exécuter les mandats et veiller collectivement à ce que le processus budgétaire soit respecté, conformément aux résolutions 41/213, 42/211, 48/228 et à d'autres. Aucun changement dans la méthode d'établissement du budget, les procédures et pratiques budgétaires établies ou le Règlement financier ne peut être mis en œuvre sans l'approbation de l'Assemblée. Le Groupe suivra avec intérêt les résultats des achats à terme de devises, qui donnent plus de certitude quant au prix des devises qui seront achetées à partir de maintenant. Des ressources suffisantes doivent être fournies dans le cadre du budget ordinaire pour assurer l'exécution de tous les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux de l'Organisation.

24. **M. Fermín** (République dominicaine), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la paix est l'une des valeurs que la CELAC a en partage. Celle-ci s'est félicitée de la signature du texte révisé de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), qui a mis de nombreuses décennies à aboutir et a marqué la fin du dernier conflit armé de la région. Elle accorde une haute priorité à la Mission des Nations Unies en Colombie, à laquelle elle a contribué des observateurs non armés chargés de surveiller et de vérifier le dépôt des armes. La Commission doit veiller à ce que la Mission, qui a un impact direct dans la région, soit dotée des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

25. **M. Abdallah** (Tchad), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe se félicite des progrès faits par le dialogue interburundais, sous les auspices de l'Union africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui est conforme à la conception de l'Organisation selon laquelle il est nécessaire de mettre en place un partenariat entre les acteurs régionaux et sous-régionaux et la communauté internationale en matière de prévention des conflits et de médiation. Il rend hommage au Conseiller spécial

du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, qui œuvre avec les parties prenantes burundaises à relever les défis auxquels le pays est confronté. À la dix-septième session extraordinaire du Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui s'est tenue en septembre 2016, les recommandations sur la voie à suivre que le facilitateur du dialogue a formulées dans son rapport ont été approuvées et la nécessité de s'approprier le processus au niveau régional a été soulignée. Les consultations tenues dans le cadre de la feuille de route, élaborée à l'issue du Sommet, ont été positives.

26. Le Groupe souhaiterait savoir comment l'augmentation des besoins de 53 %, demandée par le Secrétaire général pour le Bureau du Conseiller spécial pour 2017, qui concerne essentiellement les effectifs, les voyages, les installations et infrastructures et l'informatique, aidera le Bureau à s'acquitter de son mandat visant à appuyer l'équipe de médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est et à renforcer l'état de droit et la confiance pour créer un environnement propice au dialogue. Bien que le Secrétaire général ait qualifié la situation politique au Burundi d'instable, les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est et le facilitateur ont récemment indiqué que la situation politique et les conditions de sécurité s'étaient améliorées. Le renforcement de la sécurité offre aux parties prenantes l'occasion de conclure le processus. Dans sa proposition, le Secrétaire général n'a pris en compte ni ces faits nouveaux positifs ni les informations les plus récentes communiquées par la Communauté d'Afrique de l'Est relatives à la signature d'un accord politique avant juin 2017. Le Secrétaire général devrait modifier sa proposition pour tenir compte de la situation sur le terrain et faire en sorte que les rares ressources disponibles soient affectées le plus judicieusement possible. Les postes ne devraient être pourvus que lorsque les tâches pourront être accomplies avec l'appui opérationnel nécessaire.

27. Dans sa résolution 70/248 B, l'Assemblée générale a constaté que de multiples entités des Nations Unies participaient à l'action de prévention des conflits et de médiation en Afrique et a prié le Secrétaire général de s'employer à dégager des effets de synergie et des gains d'efficacité. Le Groupe aimerait connaître les mesures prises pour améliorer la division du travail entre les acteurs régionaux, en particulier l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Groupe est préoccupé par des augmentations injustifiées en ressources au titre des voyages, des consultants et de l'informatique, et

demandera pour chaque voyage des détails quant à la composition de l'équipe, le rôle de chacun des membres de celle-ci et les éléments de coût. Il examinera les détails de chaque élément au titre des dépenses opérationnelles. La communauté internationale doit appuyer l'appropriation par les Burundais du processus dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est et allouer davantage de ressources aux programmes de développement qui profitent aux Burundais. Le Groupe aimerait obtenir des informations concernant le transfert des activités résiduelles à l'équipe de pays après juin 2017. L'Organisation des Nations Unies doit exécuter le mandat du Bureau avec une stricte impartialité et le plus haut niveau de professionnalisme. L'action de l'Organisation dépend du plein consentement du Gouvernement burundais et le Groupe cherchera à comprendre dans quelle mesure le Gouvernement et les acteurs sous-régionaux ont consenti à la proposition du Secrétaire général.

28. **M^{me} Adamson** (Observatrice de l'Union européenne), prenant également la parole au nom des pays candidats (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Turquie) et des pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine) ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la signature du texte révisé de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable par le Gouvernement colombien et les FARC-EP en novembre 2016 a confirmé le bien-fondé de la confiance que sa délégation avait placée dans le processus de paix. L'esprit constructif qui a abouti à l'Accord doit se poursuivre afin que tous les groupes politiques et sociaux colombiens participent activement à cet événement historique. Les défis relatifs à l'application de l'Accord doivent être relevés à titre prioritaire. La Mission des Nations Unies en Colombie, créée par la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, est indispensable au fonctionnement du mécanisme tripartite de surveillance et vérification, dont le succès dépendra de la coordination aux niveaux national, régional et local. En décembre 2016, en présence du Président de la Colombie, M. Santos, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Union européenne ont créé le Fonds d'affection spéciale de l'Union européenne pour la Colombie, dans le cadre d'un dispositif de 600 millions d'euros visant à appuyer les efforts de consolidation de la paix après le conflit sous forme d'assistance technique, de subventions et de prêts. La réconciliation et la consolidation de la paix sont des tâches difficiles à mener à bien, et l'Union européenne se tient aux côtés du peuple colombien à

l'heure où il ouvre une nouvelle page de son histoire. La délégation européenne attache une grande importance à son partenariat avec la Colombie, notamment dans le cadre de sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

29. **M. Wax** (Israël) dit que la résolution 31/36 du Conseil des droits de l'homme est un instrument scandaleux comme on n'en a jamais vu, qui sert d'outil politique pour prendre l'État d'Israël comme cible. L'attention démesurée que le Conseil accorde à Israël a contribué à éroder la légitimité de cet organe. Cette obsession a atteint son paroxysme lorsque celui-ci a appelé à un boycottage de facto de son pays par l'intermédiaire de la demande du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme visant à créer une base de données des entreprises, comme indiqué au paragraphe 17 de la résolution, un fait qui a rappelé des moments sombres de l'histoire d'Israël. Une telle demande ne relève pas de la compétence du Conseil des droits de l'homme et dépasse largement la portée du mandat du Haut-Commissaire. Par conséquent, sa délégation rejettera la demande d'allocation de crédits prélevés sur le budget ordinaire pour l'application de la résolution 31/36, en raison de son caractère discriminatoire, et appelle les États Membres qui ont formulé des objections quant à la création de la base de données à la trente et unième session du Conseil à rejeter la proposition.

30. **M^{me} Ndayishimiye** (Burundi) dit que l'affirmation du Secrétaire général relative à l'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité dans son pays est absurde. Les citoyens burundais vaquent à leurs occupations quotidiennes dans la paix, ce qui témoigne de l'amélioration de la situation en matière de sécurité. La normalisation de la situation à la suite des bouleversements politiques de 2015 a été constatée de première main par les ambassadeurs basés à Bujumbura et confirmée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, pendant sa dernière visite dans la ville. Elle a également été confirmée par l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie et facilitateur du dialogue interburundais, Benjamin Mkapa, dans les communiqués publiés entre les 1^{er} et 9 décembre 2016 ainsi que dans plusieurs autres rapports et communiqués publiés par la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

31. Sa délégation craint que la coloration alarmiste du rapport soit une tentative à peine voilée visant à justifier la création de plusieurs postes inopportuns au Burundi, qui seront financés par les contributions des

États Membres. Les difficultés politiques, économiques et sociales continuent d'être réglées grâce au dialogue interburundais, auquel doivent participer des hommes et femmes du Burundi ainsi que les membres de la diaspora. Des progrès encourageants ont été réalisés à cet égard grâce aux efforts de la médiation ougandaise facilitée par M. Mkapa, qui, lors d'une visite récente au Burundi pendant laquelle il a notamment pris part à des réunions avec le Président, M. Pierre Nkurunziza, et d'autres parties prenantes, a exhorté les Burundais à mettre de côté la question des élections de 2015 afin de se concentrer sur l'organisation d'élections démocratiques, ouvertes, transparentes et pacifiques en 2020.

32. Elle a noté avec regret que, dans son rapport (A/71/365/Add.6), le Secrétaire général a évoqué les principales parties prenantes qui n'ont pas participé aux dialogues de médiation mais n'a pas donné d'informations précises sur leur identité, et elle espère que les auteurs du coup d'État du 13 mai 2015 et leurs alliés, qui sont toujours en fuite, ne sont pas au nombre de ces parties prenantes. En outre, le rapport aurait dû donner des informations plus claires en ce qui concerne le type d'appui technique et fonctionnel qui a été fourni à la médiation par le Bureau du Conseiller spécial. L'absence de références au processus de dialogue national suggère que l'appui du Bureau se limite exclusivement au dialogue facilité par M. Mkapa, alors que le dialogue national et le dialogue à l'extérieur du pays sont des composantes essentielles et interdépendantes du processus de dialogue interburundais.

33. Le Gouvernement burundais est opposé à tout élargissement du Bureau du Conseiller spécial sans son consentement préalable, conformément au principe du respect de la souveraineté des États Membres. En conséquence, sa délégation a demandé au Secrétaire général de suspendre toutes les dispositions relatives à l'augmentation du nombre de postes au Bureau du Conseiller spécial ou au déploiement de personnel du Bureau dans les provinces de Gitega, de Makamba et de Ngozi, en attendant l'évaluation et l'approbation de son gouvernement.

34. Son gouvernement continuera de travailler dans un esprit ouvert et constructif avec l'Organisation et ses opérations locales à Bujumbura, notamment le Bureau du Conseiller spécial, en vue de renforcer la paix et la stabilité. Néanmoins, le peuple burundais s'élèvera contre toute ingérence dans les affaires intérieures du pays et résistera à toute pression visant à ce qu'il accepte des décisions destinées à servir des intérêts indirects et extérieurs. Le Gouvernement burundais rejettera donc toute initiative visant à mettre

en œuvre la résolution 2303 (2016) du Conseil de sécurité.

35. **M. Feldman** (Brésil) félicite le peuple colombien des progrès accomplis en ce qui concerne l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP et se félicite de la décision du Conseil de sécurité de créer une mission politique spéciale qui servira de composante internationale au mécanisme tripartite de surveillance. Conformément à son engagement en faveur du maintien de la paix et de la stabilité régionale, le Brésil appuie les efforts déployés par la Colombie pour appliquer l'Accord, qui revêt une importance historique pour la région.

36. La Mission des Nations Unies en Colombie doit disposer des ressources nécessaires pour pouvoir exécuter son mandat efficacement. Son gouvernement contribuera concrètement au processus de paix, notamment en participant aux activités de la Mission.

37. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que sa délégation est reconnaissante à la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, d'avoir soutenu le processus de paix en Colombie; au Conseil de sécurité d'avoir approuvé la création de la Mission des Nations Unies en Colombie; aux États membres de la CELAC d'avoir contribué des observateurs militaires non armés à la Mission.

38. Avec la signature, le 24 novembre 2016, de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, d'une portée historique, la Colombie est entrée dans une période de renaissance porteuse d'espoir pour l'avenir mais comportant aussi de nouveaux défis, notamment la réconciliation nationale et l'application des accords de paix, qui doivent être relevés afin d'instaurer la paix stable et durable qui lui a échappé depuis plus de 50 ans. Les tâches relatives à la surveillance et à la vérification du dépôt des armes, ainsi que le cessez-le-feu et la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs, sont donc d'une importance vitale. L'appui de la Commission au plan de travail de la Mission sera essentiel pour veiller à ce qu'elle ait les ressources financières et humaines nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Enfin, l'appui indéfectible de l'Organisation et des États Membres sera essentiel pour consolider la paix dans les Amériques.

39. **M. Dalo** (Argentine) dit que son pays a appuyé le processus de paix en Colombie depuis sa création et a accueilli avec satisfaction l'adoption par le Congrès colombien de la version définitive de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. La Mission des Nations Unies en

Colombie s'est vu confier des responsabilités de contrôle essentielles pour l'application de l'Accord final et de l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux et définitifs et dépôt des armes. La Commission doit donc veiller à ce que la Mission dispose des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de son mandat. À cet égard, l'Argentine a approuvé le niveau de ressources demandé par le Secrétaire général, notamment le projet de budget pour 2017 et les ouvertures de crédits relatives aux autorisations d'engagement de dépenses pour 2016.

40. **M^{me} Vásquez Islame** (Chili) dit que, ayant participé en tant que pays accompagnant aux pourparlers de paix en Colombie, le Chili continuera de collaborer avec les acteurs déterminés à faire avancer le processus de paix. Les travaux de la Mission des Nations Unies en Colombie resteront une priorité parmi ses engagements dans la région.

41. Des efforts doivent être faits pour tirer parti de l'élan suscité par l'adoption récente de l'Accord final pour la fin du conflit par le Congrès, qui a ouvert la voie à la Mission afin qu'elle puisse s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées d'instaurer une paix durable. Le travail de la Mission doit être pleinement appuyé par l'Organisation. La Cinquième Commission, en particulier, est chargée de veiller à ce que la Mission reçoive un financement adéquat de manière prévisible, souple et efficace pour lui permettre d'exécuter pleinement son mandat. Enfin, l'oratrice félicite le Gouvernement colombien de garantir le déploiement effectif de la Mission et les États membres de la CELAC d'y contribuer des observateurs et d'autres ressources humaines.

42. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) dit que l'instauration de la paix en Colombie revêt une grande importance pour l'Amérique latine et le monde car elle donne à la communauté internationale l'espoir que des solutions peuvent être trouvées même aux conflits les plus longs et les plus complexes. Le Mexique a appuyé l'action du peuple et du Gouvernement colombiens depuis le début des pourparlers de paix et contribue actuellement des observateurs à la Mission des Nations Unies en Colombie dans le cadre de ses efforts visant à renforcer progressivement sa participation aux missions de maintien de la paix.

43. La Commission doit s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne de veiller à ce que la Mission reçoive un financement suffisant pour s'acquitter de son mandat ambitieux. La Colombie mérite que l'Organisation appuie pleinement au sens le plus large possible l'action que le pays mène pour

instaurer une paix durable. La délégation mexicaine demandera de plus amples informations en ce qui concerne les propositions du Secrétaire général et les recommandations connexes du Comité consultatif afin de veiller à ce que le Secrétaire général dispose des outils nécessaires pour que la Mission puisse mener à bien ses activités en 2017.

44. **M^{me} Yánez Loza** (Équateur) dit que sa délégation est déterminée à garantir l'efficacité et la conclusion rapide des travaux de la Commission. L'Équateur a félicité le Gouvernement et le peuple colombiens d'avoir mis fin au plus ancien et à l'unique conflit armé de la région, ouvrant ainsi la voie à une paix stable et durable, et a souligné qu'il était nécessaire de veiller à ce que les ressources visant à appuyer le processus de paix soient suffisantes et fournies en temps utile.

45. L'Équateur fait partie d'un petit nombre de pays qui ont été le théâtre du conflit du fait de leur solidarité avec la Colombie. Par conséquent, les Équatoriens se sont réjouis à l'annonce d'un accord de paix, convaincus que les frontières servent non seulement à définir des limites, mais aussi à créer des espaces pour renforcer les liens et la collaboration. L'oratrice est persuadée que l'instauration de la paix en Colombie renforcera encore les relations que celle-ci a avec l'Équateur et la région.

46. En janvier 2016, à leur quatrième sommet, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC ont adopté la Déclaration spéciale n° 15, dans laquelle ils se félicitent de l'engagement exprimé par le Gouvernement colombien et les FARC-EP de parvenir à un accord final de paix et notent avec satisfaction l'adoption de la résolution [2261 \(2016\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé que les États membres de la CELAC contribueraient des observateurs à la Mission des Nations Unies en Colombie. La Déclaration est également reflétée dans la « Déclaration politique de Quito – Milieu du monde », dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC ont réaffirmé leur appui à l'achèvement du processus de dialogue.

47. **M. Sherman** (États-Unis d'Amérique), évoquant le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ([A/71/576](#)), dit qu'il attend avec intérêt de débattre des moyens d'élaborer une solution globale à la question de l'actualisation des coûts, une préoccupation constante pour sa délégation.

48. **M. Shawesh** (État de Palestine) dit que l'objection sans fondement exprimée par le représentant de l'État d'Israël, puissance occupante et

colonisatrice, à l'application de la résolution 31/36 du Conseil des droits de l'homme illustre la conviction d'Israël qu'il est au-dessus du droit international et de la volonté de la communauté internationale et qu'il ne devrait pas être tenu responsable des crimes innombrables qu'il commet. La résolution demande l'établissement d'une liste des entreprises qui ont des activités dans les colonies de peuplement israéliennes établies sur le Territoire palestinien occupé, pas le boycottage d'Israël, à moins que le représentant estime que les colonies font partie intégrante de l'État d'Israël.

49. La communauté internationale ne doit laisser aucune possibilité, qui pourrait être exploitée par Israël, pour que se poursuive l'existence des colonies de peuplement. La résolution 31/36 du Conseil des droits de l'homme ne constitue qu'une tentative d'appliquer fidèlement la lettre et l'esprit du droit international, les résolutions juridiquement contraignantes sur le plan international et l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé, qui tous rejettent la présence illégale des colonies de peuplement. Une liste des entreprises israéliennes et internationales qui y établissent illégalement leurs activités doit être créée en vue de couper les liens économiques et sociaux des colonies de peuplement. Elle devrait ensuite être diffusée par les États Membres, qui doivent immédiatement mettre fin à toutes les transactions commerciales avec ces entreprises et veiller à ce que les produits provenant des colonies ne soient pas autorisés à pénétrer leurs marchés. Les États ne doivent également pas laisser les colons entrer sur leurs territoires ou être membres de leur corps diplomatique.

50. Les quelque 600 000 colons illégaux vivent dans des conditions entièrement différentes de celles des Palestiniens dans un système non déclaré de ségrégation raciale totale. Même les États qui soutiennent Israël et lui fournissent un appui militaire illimité et une couverture politique pour ses violations du droit international ont rejeté la création des colonies de peuplement comme étant un obstacle à l'application de la solution des deux États et à l'instauration de la paix. Par conséquent, les États Membres ne devraient pas tenir compte des paroles du représentant d'Israël.

La séance est levée à 11 h 45.